

# Arrêté fédéral

Projet

## concernant le financement des contributions de solidarité en faveur des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux antérieurs à 1981

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,

vu l'art. 9, al. 2, de la loi fédérale du ... sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981<sup>2</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

Un crédit-cadre de 300 millions de francs est alloué pour les années 2017 à 2021 pour le financement des contributions de solidarité visées à l'art. 4 de la loi fédérale du ... sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981.

### **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> RS ...

Financement des contributions de solidarité en faveur des victimes  
de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements  
extrafamiliaux antérieurs à 1981. AF

---